



COMMUNE D'ANDRES

Conseil municipal du 31 octobre 2024

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt- quatre, le 31 octobre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 24 octobre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick (départ à 19h28), CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, MATRINGHEN Myriam, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (12 puis 11/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : HÉNAULT Ludivine (pouvoir à TURPIN Allan), LEBAS Cédric (pouvoir à DUNE Nathalie), QUENETTE Palmire (pouvoir à LAPORTE Christian) MOUCHON Claudine (procuration à CADET Olivier), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane), REYNOUDT Marie (procuration à VANHAECKE Philippe). (06/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : FONTAINE Joël, BRIEZ Patrick (à partir de 19h28- DEL79 et DEL80) (01 puis 02/19)

Secrétaire de séance : MATRINGHEN Myriam

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

NUMÉRO	OBJET	VOTE
DEL 71-2024	Accueil de loisirs – accueil à la journée lors des petites vacances scolaires de février 2025	Approuvée
DEL 72-2024	Mise à jour du tableau des effectifs	Approuvée
DEL 73-2024	Demandes de subventions pour l'achat d'un pare-ballons pour le stade municipal	Approuvée
DEL 74-2024	Demandes de subventions pour le renouvellement du sol de la salle de sport	Approuvée
DEL 75-2024	Budget : décision modificative n°1	Approuvée
DEL 76-2024	Budget : décision modificative n°2	Approuvée
DEL 77-2024	Budget : décision modificative n°3	Approuvée
DEL 78-2024	Transmission dématérialisée des actes en Sous-préfecture	Approuvée
DEL 79-2024	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025	Approuvée
DEL 80-2024	Modification du plan de financement concernant la demande de DSIL dans le cadre de la reconstruction de la salle des fêtes	Approuvée

Vu pour être publié conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 07/10/2011 – art.4.

Fait à Andres, le 05 novembre 2024.

Le Maire,
Allan TURPIN

